



24.01.2023

### Kit Components

Product code	Description
--------------	-------------

<b>86391</b>	<b>TURBO PU REPAIR 50ML</b>
--------------	-----------------------------

Components:

86391A	TURBO PU REPAIR Part A
--------	------------------------

86391B	TURBO PU REPAIR Part B
--------	------------------------

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 12.01.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** TURBO PU REPAIR Part A
- **Code du produit** 86391A
- **UFI:** JHE4-K02S-J00T-VP1D
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**  
KENT Belux SRL  
Building Quatre Bras  
Chaussée de Malines 455/8  
1950 Kraainem  
T: +32 (0) 10 48 76 40
- SDS@kenteurope.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
Tel: (0) 10 48 76 40 Heures de bureau de 08h15 à 16h45  
Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence: 070 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Repr. 1B H360F Peut nuire à la fertilité.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
Di-N-butylbis (dodecylthio) tin
- **Mentions de danger**  
H360F Peut nuire à la fertilité.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- **Indications complémentaires:**  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 12.01.2023

### Nom du produit **TURBO PU REPAIR Part A**

(suite de la page 1)

- **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**
- **Pictogrammes de danger**



GHS08

- **Mention d'avertissement** *Danger*
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
*Di-N-butylbis (dodecylthio) tin*
- **Mentions de danger**  
*H360F Peut nuire à la fertilité.*  
*H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
- **Conseils de prudence**  
*P201 Se procurer les instructions avant utilisation.*  
*P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.*  
*P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.*
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** *Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux*

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 105-83-9	<i>N,N-bis(3-aminopropyl)méthylamine</i>	<1%
EINECS: 203-336-8	<i>Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302</i>	
CAS: 1185-81-5	<i>Di-N-butylbis (dodecylthio) tin</i>	<1%
EINECS: 214-688-7	<i>Muta. 2, H341; Repr. 1B, H360F; STOT RE 1, H372; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410</i>	

- **Indications complémentaires :** *Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **après inhalation :** *Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.*
- **après contact avec la peau :**  
*Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.*  
*En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.*
- **après contact avec les yeux :** *Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.*
- **après ingestion :** *Si les troubles persistent, consulter un médecin.*
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** *Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.*
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
*Veiller à une aération suffisante*

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 12.01.2023

### Nom du produit **TURBO PU REPAIR Part A**

(suite de la page 2)

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Stockage :

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

· **Classe de stockage :** 6.1 D

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

##### · DNEL

112945-52-5 Silica Amorphous

Inhalatoire	Long terme local	4 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)
-------------	------------------	-----------------------------------

· **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

· **Protection respiratoire :** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains :**



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### · **Matériau des gants**

Tous gants de protection chimique certifiés selon la norme EN 374

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0.5$  mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 4)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 12.01.2023

### Nom du produit **TURBO PU REPAIR Part A**

(suite de la page 3)

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: taux 4 > 120 minutes.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales.**

· **État physique**

liquide

· **Couleur :**

blanc

· **Odeur :**

légère

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion :**

non déterminé

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

non déterminé

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **inférieure :**

Non déterminé.

· **supérieure :**

Non déterminé.

· **Point d'éclair :**

non applicable

· **Température de décomposition :**

Non déterminé.

· **pH**

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

· **Viscosité :**

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

· **dynamique :**

50,000 mPas

· **Solubilité**

· **l'eau :**

non ou peu miscible

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur :**

Non déterminé.

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 20 °C:**

1,21 g/cm<sup>3</sup>

· **Densité relative.**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

#### · 9.2 Autres informations

· **Aspect:**

· **Forme :**

liquide

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

· **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :**

Le produit n'est pas explosif.

· **Teneur en solvants :**

· **solvants organiques**

Nil VOC

· **Modification d'état**

· **Vitesse d'évaporation.**

Non déterminé.

#### · Informations concernant les classes de danger physique

· **Substances et mélanges explosibles**

néant

· **Gaz inflammables**

néant

· **Aérosols**

néant

· **Gaz comburants**

néant

· **Gaz sous pression**

néant

· **Liquides inflammables**

néant

· **Matières solides inflammables**

néant

· **Substances et mélanges autoréactifs**

néant

· **Liquides pyrophoriques**

néant

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 12.01.2023

### Nom du produit **TURBO PU REPAIR Part A**

(suite de la page 4)

· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

###### 112945-52-5 Silica Amorphous

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)

###### 105-83-9 N,N-bis(3-aminopropyl)méthylamine

Oral	LD50	691 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	200 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 hr)	0,07 mg/l (rat)

###### 1185-81-5 Di-N-butylbis (dodecylthio) tin

Dermique	LD50	>1.000 mg/kg (Lapin)
----------	------	----------------------

- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Peut nuire à la fertilité.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

##### · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique :

###### 112945-52-5 Silica Amorphous

EC50 (24 hr)	>10.000 mg/l (Daphnia magna)
EL50 (72 hr)	>10.000 mg/l (Algues)

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 12.01.2023

### Nom du produit **TURBO PU REPAIR Part A**

(suite de la page 5)

LC50 (96 hr) &gt;10.000 mg/l (Brachydanio rerio)

**1185-81-5 Di-N-butylbis (dodecylthio) tin**

EC50 (48 hr) 0,11 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202 acute immobilisation test)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque :** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Nocif pour les organismes aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP10	Toxique pour la reproduction
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport :** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

(suite page 7)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 12.01.2023

**Nom du produit** TURBO PU REPAIR Part A

(suite de la page 6)

· "Règlement type" de l'ONU: néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### · Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

##### · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

##### · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

##### · Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

##### · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

##### · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

##### · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

##### · Prescriptions nationales :

##### · Directives techniques air :

Classe	Part en %
I	0,5

· Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement

· Date de la version précédente: 20.06.2022

· Numéro de la version précédente: 7

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 8)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 12.01.2023

**Nom du produit TURBO PU REPAIR Part A**

(suite de la page 7)

*Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B**Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2**Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B**STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3**\* Données modifiées par rapport à la version précédente \**

BE

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

Révision: 12.01.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **TURBO PU REPAIR Part B**

Code du produit 86391B

UFI: AQE4-K0FK-500T-6C6H

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT

Emploi de la substance / de la préparation Colle

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

KENT Belux SRL  
Building Quatre Bras  
Chaussée de Malines 455/8  
1950 Kraainem  
T: +32 (0) 10 48 76 40

SDS@kenteurope.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel: (0) 10 48 76 40 Heures de bureau de 08h15 à 16h45

Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence: 070 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de méthylènediphényle

4,4'-méthylènediphényl diisocyanate, oligomères

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

Révision: 12.01.2023

### Nom du produit **TURBO PU REPAIR Part B**

(suite de la page 1)

- H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### Indications complémentaires:

- Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.  
 À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

#### Pictogrammes de danger



GHS07

GHS08

#### Mention d'avertissement Danger

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

- diisocyanate de méthylènediphényle  
 4,4'-méthylènediphényl diisocyanate, oligomères  
 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

#### Mentions de danger

- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

#### Conseils de prudence

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:** Non applicable.  
**vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

- Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

#### Composants contribuant aux dangers:

CAS: 9016-87-9	diisocyanate de méthylènediphényle ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; C ≥ 5 %	10-25%
CAS: 25686-28-6 NLP: 500-040-3 Reg.nr.: 01-2119457013-49	4,4'-méthylènediphényl diisocyanate, oligomères ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204	10-25%
CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Reg.nr.: 01-2119457014-47	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; C ≥ 5 %	5-10%

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

Révision: 12.01.2023

### Nom du produit **TURBO PU REPAIR Part B**

(suite de la page 2)

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

###### · Indications générales :

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

###### · après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

###### · après contact avec la peau :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

###### · après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

###### · après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

##### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### · 5.1 Moyens d'extinction

###### · Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

##### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxyde d'azote (NOx)

Acide cyanhydrique (HCN)

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

##### · 5.3 Conseils aux pompiers

###### · Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de protection respiratoire.

###### · Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

Porter un appareil de protection respiratoire.

##### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

##### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

##### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

(suite page 4)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

Révision: 12.01.2023

### Nom du produit **TURBO PU REPAIR Part B**

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
- **Classe de stockage :** 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

#### 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

VL (Belgique) Valeur à long terme: 0,052 mg/m<sup>3</sup>, 0,005 ppm

- **Informations relatives à la réglementation VL (Belgique):** Moniteur belge no 148, 27.05.21

#### · DNEL

#### 25686-28-6 4,4'-méthylènediphényl diisocyanate, oligomères

Dermique	Aiguë systémique	25 mg/kg bw/day (Cochon d'Inde) 28,7 mg/kg bw/day (Travailleur)
	Inhalatoire	Long terme systémique
		0,025 mg/m <sup>3</sup> (Cochon d'Inde) 0,05 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)
	Aiguë local	0,05 mg/m <sup>3</sup> (Cochon d'Inde) 0,1 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)
	Long terme local	0,025 mg/m <sup>3</sup> (Cochon d'Inde) 0,05 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)
	Aiguë systémique	0,05 mg/m <sup>3</sup> (Cochon d'Inde) 0,1 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)

#### 112945-52-5 Silica Amorphous

Inhalatoire Long terme local 4 mg/m<sup>3</sup> (Travailleur)

#### · PNEC

#### 25686-28-6 4,4'-méthylènediphényl diisocyanate, oligomères

PNEC	1 mg/l (Aqua (eau douce))
	0,1 mg/l (Aqua (marine))
	1 mg/l (Station d'épuration)
	1 mg/kg (Sol)

- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Conserver à part les vêtements de protection.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
A titre provisoire, filtre :  
Filtre P2.

(suite page 5)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

Révision: 12.01.2023

### Nom du produit **TURBO PU REPAIR Part B**

(suite de la page 4)

#### Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Tous gants de protection chimique certifiés selon la norme EN 374

Caoutchouc nitrile

Gants en néoprène

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandé:  $\geq 0.4$  mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux 6 > 480 minutes.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

#### Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Indications générales.

· <b>État physique</b>	liquide
· <b>Couleur :</b>	selon désignation produit
· <b>Odeur :</b>	légère
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>Point de fusion :</b>	non déterminé
· <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	non déterminé
· <b>Inflammabilité</b>	Non applicable.
· <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· <b>inférieure :</b>	Non déterminé.
· <b>supérieure :</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'éclair :</b>	non applicable
· <b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
· <b>pH</b>	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· <b>Viscosité :</b>	
· <b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
· <b>dynamique :</b>	~60000 mPas
· <b>Solubilité</b>	
· <b>l'eau :</b>	non ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité à 20 °C:</b>	1,28 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.

(suite page 6)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

Révision: 12.01.2023

### Nom du produit **TURBO PU REPAIR Part B**

(suite de la page 5)

#### 9.2 Autres informations

- **Aspect:**
- **Forme :** liquide
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- **Teneur en solvants :**
- **solvants organiques** NIL VOC
- **Modification d'état**
- **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

#### Informations concernant les classes de danger physique

- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur. Les surfaces chaudes. Sources d'ignition. Flames.
- **10.5 Matières incompatibles:**  
acide  
Alcalis (lessives alcalines)  
alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines  
l'eau/l'humidité
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Nocif par inhalation.

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

##### 9016-87-9 diisocyanate de méthylènediphényle

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Lapin)

##### 25686-28-6 4,4'-méthylènediphényl diisocyanate, oligomères

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>9.400 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 hr)	0,49 mg/l (rat)

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

Révision: 12.01.2023

### Nom du produit **TURBO PU REPAIR Part B**

(suite de la page 6)

#### 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 hr)	0,49 mg/l (rat)

#### 112945-52-5 Silica Amorphous

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)

- **de la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation** :  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

- **Toxicité aquatique :**

#### 9016-87-9 diisocyanate de méthylènediphényle

EC50 (24 hr)	>1.000 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50	>100 mg/l (Activer boues) (OECD 209 3h)
EC50 (48 hr)	>1.000 mg/l (Daphnia magna)
EC50 (72 hr)	>1.640 mg/l (Algues) (OECD 201)
LC50 (96 hr)	>1.000 mg/l (Poisson) (OECD 203)
NOEC (21 days)	>10 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

#### 25686-28-6 4,4'-méthylènediphényl diisocyanate, oligomères

LC50 (96 hr)	>1.000 mg/l (Poisson)
NOEC	1.640 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

#### 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

LC50 (96 hr)	>1.000 mg/l (Poisson)
NOEC	1.640 mg/l (Algues) (Desmodesmus subspicatus)

#### 112945-52-5 Silica Amorphous

EC50 (24 hr)	>10.000 mg/l (Daphnia magna)
EL50 (72 hr)	>10.000 mg/l (Algues)
LC50 (96 hr)	>10.000 mg/l (Brachydanio rerio)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

(suite page 8)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

Révision: 12.01.2023

### Nom du produit **TURBO PU REPAIR Part B**

(suite de la page 7)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation** : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

##### · Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 05 00	déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08
08 05 01*	déchets d'isocyanates
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène
HP13	Sensibilisant

· **Emballages non nettoyés** :

· **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	
· <b>Classe</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	
· <b>Polluant marin :</b>	Non
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

BE  
(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

Révision: 12.01.2023

### Nom du produit **TURBO PU REPAIR Part B**

(suite de la page 8)

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

###### Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 56a, 74

###### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

###### RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

###### Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

###### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

###### Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

###### Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

###### Prescriptions nationales :

###### Directives techniques air :

Classe	Part en %
I	21,0

Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

##### Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement

Date de la version précédente: 20.06.2022

Numéro de la version précédente: 49

##### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/Irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/Irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

(suite page 10)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

Révision: 12.01.2023

**Nom du produit TURBO PU REPAIR Part B**

(suite de la page 9)

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2  
· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente \***

BE